

Sécheresse : les restrictions sur l'usage de l'eau renforcées en Gironde

Le préfet de la Gironde a pris un arrêté renforçant les mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau. Elles concernent les particuliers et le secteur agricole face à une sécheresse des sols qui perdure, malgré les pluies récentes. Une situation liée à un bouleversement climatique qui impacte la recharge des nappes phréatiques.

La sécheresse est là, et ce, en dépit d'un été maussade. « Malgré les dernières précipitations, les débits des cours d'eau de Gironde continuent de diminuer et certains restent en grande difficulté » indique la préfecture de Gironde ce mercredi 30 août.

Un nouvel arrêté a été pris, à la suite de mesures de restrictions [déjà annoncées au début du mois](#). « Aucune mesure de restriction n'est déclenchée pour les usages issus du réseau d'alimentation en eau potable qui provient de nappes profondes peu sensibles à l'étiage » précise la préfecture.

« Toutefois une vigilance particulière est plus que jamais d'actualité, ajoute-t-elle. En effet, ces nappes sont fortement sollicitées du fait des prélèvements réalisés tout au long de l'année. Il est nécessaire d'assurer une gestion économe de l'eau, en particulier pour des usages qui utilisent de l'eau à partir de forage ou du réseau d'eau potable, même dans les secteurs où aucune mesure de restriction n'est prise. »

Interdictions

Les bassins versants de l'Andouille, du Dropt versant non réalimentés, du Lisos, la Laurina – Jalle de Ludon, la Virvée-Moron, la Saye, la Dronne aval, la Barbanne-Lavié-Palais, du Fongaband-Langranne, la Lidoire, la Gamage-Escouach, la Gravouze-Durèze-Soulège, dans le Libournais, la Haute Gironde et le Sud-Gironde sont placés en « crise », soit le seuil d'alerte maximal.

Sur ces zones, la préfecture interdit les prélèvements pour l'irrigation pour les usages agricoles. Pour les usages domestiques et secondaires, l'arrosage des potagers (y compris des serres non agricoles) est interdit de 8 heures à 20 heures, tout comme l'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts, terrains de sport, le remplissage des piscines publiques et privées, le lavage des véhicules et nettoyage extérieur.

D'autres bassins versants sont placés en alerte renforcée : Chenal du Gua-Deyre-Talais, la Jalle de Castelnaud, la Livenne, la Laurence, la Pimpine, l'Engranne-Canaudonne, Gaillardon-Euille, la Vignague, la Bassane Beuve Brion et Saucats. Les zones d'alerte et les restrictions tributaires [sont consultables](#) sur le site du ministère de la Transition écologique.

Sols déshydratés

Car après un été pluvieux, les nappes phréatiques affichent toujours un niveau inférieur aux normales de saison. En cause, le bouleversement du cycle de l'eau induit par le réchauffement climatique.

« La répartition annuelle des pluies s'est décentrée », analyse Nicolas Dion, dirigeant d'[ENDEO Environnement](#), bureau d'étude spécialisé en hydrogéologie et hydrologie en Gironde. Les pluies du printemps et de l'été sont « pompées » pour l'essentiel par les végétaux. L'hiver est une période de « recharge » pour les nappes phréatiques.

« Or les sols ont été asséchés par le redoux avec des températures estivales jusqu'à fin octobre, un phénomène cumulé à une absence de précipitation, détaille l'ingénieur. Les sols sont déshydratés, il y a ce que nous appelons une croûte de battance : une forme de cuirasse se forme à la surface des sols ce qui conduit au ruissellement des eaux. »

Revoir le modèle agricole

Nicolas Dion observe également des « épisodes pluvieux très conséquents avec l'équivalent d'un mois de pluie qui peuvent s'abattre sur 24 ou 48 heures ». Ces phénomènes auparavant sporadiques impactent la recharge des sols :

« Il y a une sorte de rattrapage météorologique lié aux masses d'airs qui sont devenues aujourd'hui beaucoup plus instables. »

Face à un phénomène qui pourrait s'amplifier dans les années à venir, l'ingénieur insiste sur la nécessité d'un changement de modèle agricole et une meilleure gestion de la ressource en eau. Nicolas Dion cite l'exemple de l'Espagne ou du Portugal où la plantation de haies sur les surfaces agricoles permet de limiter le ruissellement et favorise la biodiversité.

En France, l'agriculture est le secteur d'activité [qui consomme le plus d'eau](#) (57% du total), loin devant l'eau potable (26%).

